

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

~~~~~

### SÉANCE DU 03 AVRIL 2013

~~~~~

Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Jean-Pierre DOMECCQ,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Yves TOURAINÉ, Mme Anne BARBET,
M. Robert BAREILLE, Mme Dolorès CABELLO, M. Patrick MAILLET,
Mme Véronique PEBEYRE, Adjointe,
Mme Marie-José ROMEO, Mme Dominique QUEHEILLE,
Mme Georgette SALHI, Mme Eliane BELLEGARDE, Mme Eliane YTHIER,
Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE, M. Jean-Marie GINIEIS,
M. Philippe GARROTE, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Fabien REICHERT,
M. Nicolas MALEIG, M. André LABARTHE, Mme Jeanne LARAN,
M. Michel ADAM, M. Daniel LACRAMPE, Mme Jany N'HAUX.

Délégations de vote :

Mme Jeanine DUTECH donne pouvoir à Mme Georgette SALHI,
M. Jean-Michel BRUGIDOU donne pouvoir à M. Robert BAREILLE,
Mme Nathalie REGUEIRO donne pouvoir à Mme Eliane YTHIER,
M. Gilles BITAILLOU donne pouvoir à Mme Véronique PEBEYRE,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Jany N'HAUX,
Mme Florence AGRAZ donne pouvoir à Mme Jeanne LARAN,
M. Gilbert EHRET donne pouvoir à M. André LABARTHE.

~~~~~

#### **5 - MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE - BERGE DU GAVE D'OLORON (QUARTIER LEGUGNON - OLORON SAINTE-MARIE)**

Monsieur GAILLAT expose que suite aux épisodes pluvieux de ce début d'année, la berge du gave d'Oloron (quartier Légugnon – chemin de la NAU) s'est affaissée entraînant des dégradations sur la voirie communale et créant des zones dangereuses à la circulation des véhicules et des piétons.

Il paraît urgent d'engager les études nécessaires à la définition de l'origine du sinistre et des solutions à mettre en œuvre afin de sécuriser la voirie communale et mettre fin à tout nouvel effondrement de berge dans cette zone.

La commune souhaite déléguer la maîtrise d'ouvrage de cette opération au Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, d'Aspe, d'Ossau et de leurs affluents au titre de la compétence « protection des biens et des personnes ».

.../...

Les missions confiées au SMGOAO seront les suivantes :

- Suivi administratif et financier de l'opération.
- Consultations pour les choix des bureaux d'études.
- Suivis des études.
- Poursuite de l'opération après analyse de faisabilité suite aux conclusions des études.

Une convention de mandat précisera les rôles de la Ville d'Oloron Sainte-Marie et du SMGOAO.

Oùï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 03 avril 2013.  
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

**AFFICHE LE 10/04/2013**

**Bernard UTHURRY**